



## **Assouplissement des mesures de protection belges contre la grippe aviaire à partir du 1er mai 2006**

A présent que la migration de printemps des oiseaux est passée, on peut dire que le risque qui y est associé d'introduction de virus de la grippe aviaire s'est également réduit.

Cette diminution du risque justifie l'assouplissement d'une série de mesures préventives.

Comme prévu dans le planning établi en décembre 2005, à partir du 1<sup>er</sup> mai, les mesures suivantes seront encore d'application (comme prévu à la colonne C du tableau stratégique) :

- La mesure de confinement n'est plus obligatoire que dans les zones naturelles sensibles, et ce exclusivement pour les détenteurs professionnels de volailles. La mesure de confinement des volailles de particuliers est levée dans tout le pays. Il reste cependant conseillé de limiter au maximum le contact entre les volailles et les oiseaux vivant à l'état sauvage.
- Dans les zones naturelles sensibles, le nourrissage et l'abreuvement des volailles et autres oiseaux doit toujours se faire à l'intérieur ou dans un endroit qui n'est pas accessible pour les oiseaux sauvages. Cette mesure est également vivement conseillée aux particuliers qui ne vivent pas dans les zones naturelles sensibles. Pour les professionnels, cette mesure est d'application dans tout le pays. La localisation des zones naturelles sensibles a été adaptée en février de cette année, on peut la consulter sur le site internet de l'Agence alimentaire, sous la rubrique 'grippe aviaire'.
- La participation des volailles détenues à titre professionnel à des expositions et à des concours reste interdite dans tout le pays. Les volailles de particuliers et les autres oiseaux sont toutefois à nouveau autorisés à prendre part à de telles manifestations.

Quant aux marchés, seuls sont autorisés ceux où les marchands sont séparés et où les animaux sont d'origine garantie, quel que soit le type de volaille ou d'oiseau.

- La procédure de desserrage des volailles détenues à titre professionnel est également assouplie.

De la période qui vient de se terminer, il ressort que la mesure de confinement a été bien suivie, tant par les détenteurs professionnels de volailles que par les citoyens. Les services de police n'ont dû intervenir que de façon sporadique. Le ministre de la Santé publique Rudy Demotte remercie la population pour ce témoignage de civisme et fait remarquer que les efforts fournis et les investissements consentis ne sont pas perdus : il n'est, en effet, pas exclu qu'à l'occasion des migrations d'automne, les volailles et éventuellement les autres oiseaux doivent à nouveau être confinés.

La totale absence du moindre cas ou du moindre foyer en Belgique conforte les autorités dans leur conviction de l'utilité des mesures prises.

Le site internet [www.influenza.be](http://www.influenza.be) a enregistré au total plus de 250.000 visiteurs. Depuis son lancement le 18 novembre 2005, nous pouvons observer plusieurs pics de visites, qui d'une fois à l'autre se révèlent plus importants. Cette augmentation est liée à la notoriété croissante du site web en tant que canal des autorités en ce qui concerne la grippe saisonnière, la grippe aviaire et une éventuelle pandémie grippale.

Le premier pic s'est produit aux alentours du 18 novembre et a coïncidé avec l'annonce publique de la création du site. Le nombre maximum de visiteurs s'est alors élevé à plus de 2300 par jour. Le deuxième pic a eu lieu en janvier et a coïncidé avec la détection du virus H5N1 dans l'avifaune en Turquie et avec l'accroissement du nombre de contaminations humaines. En cette période, la Belgique a elle aussi été confrontée à un premier cas humain potentiel sur son territoire (un journaliste russe de retour de Turquie). Le site internet a connu en cette période un maximum de 3100 visiteurs le 19 février 2006. Dans la deuxième moitié du mois de février, de plus en plus de pays européens ont été touchés par la grippe aviaire (l'Allemagne, le 14 février, la France le 17 février, ...). Le 15 février, le Commissariat interministériel Influenza a également diffusé une nouvelle brochure. Ces deux faits ont entraîné une nouvelle augmentation du nombre de visiteurs. Le nombre maximum de visiteurs au cours de cette période a plafonné à plus de 5200 visiteurs le 17 février.

Le 22 février 2006, après l'annonce de l'entrée en vigueur d'une mesure de confinement à partir du 1<sup>er</sup> mars, le site a connu un pic absolu avec plus de 12 000 visiteurs en une seule journée. Vers le 1<sup>er</sup> mars, il a été visité en moyenne par plus de 7000 personnes par jour. Depuis lors, le nombre de visiteurs est en baisse, tout en restant assez élevé. Actuellement, le site internet reçoit en moyenne un millier de visiteurs par jour. Ce nombre est assez élevé si l'on tient compte du calme relatif régnant actuellement autour de la grippe aviaire. Cela peut être un indice du besoin d'information, et c'est très certainement dû également à la vaste campagne médiatique qui a contribué à améliorer la notoriété auprès du citoyen des canaux de communication [www.influenza.be](http://www.influenza.be) et 0800 99 777.

L'évolution du nombre d'appels au call center est logiquement parallèle à celle des visites du site internet. Comme le call center est également associé au monitoring passif, c'est à dire à l'examen des oiseaux morts, il doit aussi être accessible le week-end pour les citoyens inquiets qui veulent signaler la découverte d'animaux morts. C'est pourquoi on a décidé d'ouvrir le call center aussi le dimanche. Depuis sa création, le call center Influenza a reçu plus de 15 400 appels, concernant essentiellement des questions sur la grippe aviaire et des notifications d'oiseaux morts.

#### Le monitoring actif et passif :

Lors du monitoring passif, depuis mi-février 2006, 280 oiseaux morts ont été testés (canards, cygnes, oies, mouettes, étourneaux, pigeons, poules d'eau...).

Les causes de mortalité étaient variables mais aucune suspicion de grippe aviaire n'a été constatée.

Quant au monitoring actif, il a enregistré 1617 oiseaux testés. Deux cas de H3N6 ont été diagnostiqués mais sans conséquence significative. A l'occasion du screening sérologique 376 entreprises ont été échantillonnées pour lesquelles 4770 analyses furent faites.

Deux élevages d'oies, deux élevages de canards, et quatre de poulets se sont avérés positifs soit au H5 soit au H7. Mais, en seconde analyse, dans aucune de ces huit entreprises, la présence effective de ces virus n'a été confirmée.

Seule la présence d'une forme faiblement pathogène H3N1 a été isolée dans un élevage de canards.

### Les autopsies

La réglementation impose que chaque traitement thérapeutique chez les éleveurs professionnels de volaille doit être par une autopsie d'un certain nombre d'animaux. Nous constatons depuis fin 2005 une augmentation significative des autopsies.